

D'après la théologie et d'après le catéchisme, la disposition nécessaire et suffisante pour communier est, avec le jeûne eucharistique, l'état de grâce. Mais à cette disposition essentielle, on joignait des conditions de convenance, faute desquelles on conseillait de s'abstenir, faute desquelles on disait même qu'il pouvait y avoir faute véniale à communier, en vertu du respect dû au sacrement. Ces conditions devenaient de plus en plus strictes, à mesure qu'il s'agissait de communion plus fréquente, et pour la communion quotidienne elles étaient telles que, en bonne logique, on eût dû l'accorder à bien peu.

Saint Thomas, après avoir posé les grands principes de l'équilibre à tenir entre l'amour qui pousserait à communier tous les jours, et le respect humain qui pousserait à ne pas communier, indiquait ses préférences pour la communion quotidienne, mais à condition qu'on y fût bien préparé, et que la ferveur y grandit sans diminuer le respect. Saint François de Sales était plus précis ; il demandait, pour communier tous les huit jours, qu'on n'eût pas d'affection au péché vénial. Saint Alphonse de Liguori, moins exigeant pour la communion hebdomadaire, l'était à peu près autant pour la communion plus fréquente.

De nos jours, les théologiens et les directeurs d'âmes regardés comme les plus sérieux, tout en cédant de l'ancienne rigueur, sous une poussée manifeste du Saint-Esprit en faveur de la communion fréquente, se raccrochaient pourtant aux principes qu'il faut mériter la communion, qu'elle suppose l'effort, que la communion quotidienne ne doit être donnée qu'aux fervents : et il n'y a pas longtemps, la Congrégation de la Propagande approuvait les règles données en ce sens par le P. Lehmkuhl.

Il y avait donc là des autorités souverainement respectables, et il est presque inouï que les congrégations romaines — ou que le Pape, car c'est tout un, — décident contre de pareilles autorités. Elles l'on fait dans le cas présent, et le coup est des plus hardis. Il faut le savoir, pour ne pas vouloir interpréter le décret, comme le font quelques-uns, d'après saint Thomas ou d'après saint Alphonse. Ce qui montre, pour le dire en passant, que l'Eglise est vivante et qu'elle n'a pas peur d'aller de l'avant, quand la marche en avant est un véritable progrès.

Ce coup hardi est logique, d'ailleurs. Car si telle condition suffit pour communier tous les mois ou tous les huit jours, pourquoi ne suffirait-elle pour communier plus souvent encore, pour communier tous les jours ? Il est visible que la distinction n'est pas fondée. Du chef des dispositions, tout ce qu'on peut